



Communiqué de presse

Brive, le 17 juillet 2020

Salle Brassens

Suite à la levée d'état d'urgence sanitaire et à la publication du décret 2020-860 du 10 juillet 2020 et après s'être rapproché des services de l'Etat, nous vous informons que nous n'avons toujours pas l'autorisation d'ouvrir **la salle Brassens**.

En effet, comme indiqué dans l'article 45 chapitre 5 (ci-joint) les salles à usages multiples peuvent accueillir du public uniquement dans les conditions suivantes :

- les personnes accueillies ont une place assise
- une distance minimale d'un siège est laissé entre les sièges occupés par chaque personne

Dans ces conditions, l'ouverture de la salle Brassens en configuration marché n'est pas réalisable.

Direction Affaires Agricoles et Commerciales

Poste : 5291 - Ligne directe : 05 55 18 16 50

Ville de Brive-la-Gaillarde

Standard. : 05 55 92 39 39

Place Jean Charbonnel, BP 80433, 19312 Brive Cedex